

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN (ALÉNA)

Pour bénéficier du traitement tarifaire favorable prévu par l'ALÉNA, les marchandises doivent respecter les règles d'origine précisées dans cet accord. Dans le cas des vêtements, elles sont sensiblement plus complexes que pour la plupart des autres produits. En règle générale, les règles d'origine peuvent être exprimées par la formule «à partir du fil».

Tous les produits importés au Mexique doivent être accompagnés d'un certificat d'origine. L'exportateur doit consulter les règles détaillées d'origine pour le produit concerné.

L'ALÉNA contient une disposition qui s'applique à certaines marchandises comportant des tissus importés qui peuvent être exportées en franchise de douane jusqu'au niveau de la préférence douanière de chaque pays. C'est là un élargissement du programme des quotas de tarifs douaniers de l'ancien Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Le niveau de préférence douanière doit être inscrit sur un certificat d'admissibilité émis par le pays d'exportation.

L'ÉTIQUETAGE

La réglementation mexicaine en matière d'étiquetage s'applique à tous les articles de consommation. L'étiquette doit être en espagnol, fixée à la source et doit contenir des renseignements précis, déterminés dans le Règlement. Les textiles, les vêtements et leurs accessoires doivent également respecter les exigences additionnelles d'étiquetage, qui s'appliquent dès la frontière. Les étiquettes des vêtements doivent également respecter la norme mexicaine officielle NOM-004-SCFI-1993.

Des modifications de ces règles devraient entrer en vigueur au milieu de 1995 et on s'attend à ce qu'elles fassent apparaître des exigences additionnelles importantes pour l'étiquetage des vêtements, en particulier des instructions plus détaillées pour leur entretien.

LES NORMES

Un grand nombre de produits sont régis par des normes obligatoires sur les produits, connues sous le nom de *Normas Oficiales Mexicanas (NOM)*, Normes officielles mexicaines. Les textiles, les vêtements et leurs accessoires sont régis par la NOM-004-SCFI-1993. Les produits soumis aux *NOM* doivent subir des tests au Mexique et obtenir un certificat de conformité du *Secretaría de Comercio y Fomento Industrial (SECOFI)*, Secrétariat au commerce et au développement industriel. Le numéro de certification doit apparaître sur l'étiquette du vêtement, ainsi que le logo de la *NOM*.

CONTACTS IMPORTANTS

CANADA

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI) est le ministère du gouvernement fédéral canadien auquel il incombe le plus directement de travailler au développement des échanges commerciaux. Pour obtenir des conseils sur la façon d'exporter, on commencera par s'adresser à l'InfoCentre, qui est en mesure de donner des renseignements sur les programmes et les services touchant aux exportations. Ce centre aide à trouver rapidement des solutions aux problèmes d'exportation, à accéder au réseau de renseignements commerciaux du MAÉCI. Il peut aussi fournir aux entreprises intéressées des publications spécialisées dans le domaine des exportations.

InfoCentre

Téléphone : 1-800-267-8376 ou
(613) 944-4000
Télécopieur : (613) 996-9709
Fax Link : (613) 944-4500
Babillard électronique (BÉI) :
1-800-628-1581 ou
(613) 944-1581

La Section des affaires commerciales de l'Ambassade du Canada à Mexico assure la promotion du commerce avec le Mexique. Plusieurs délégués commerciaux travaillent à l'Ambassade et celle-ci a un bureau satellite à Monterrey. Les délégués commerciaux offrent toute une gamme de services, dont la mise en contact de sociétés canadiennes avec d'éventuels clients au Mexique et des conseils sur les canaux de commercialisation; ils viennent en aide aux entreprises qui souhaitent participer à des foires commerciales, les aident à trouver des entreprises mexicaines qui pourraient leur servir d'agent, compilent des renseignements de crédit et d'affaires sur d'éventuels clients étrangers.

Note : Pour téléphoner à Mexico, il faut composer 0-11-52-5 devant les numéros locaux. Pour rejoindre les autres villes du Mexique, consulter la liste des indicatifs internationaux au début de votre annuaire téléphonique afin d'y trouver l'indicatif régional voulu.

Section des affaires commerciales
Ambassade du Canada au Mexique
Schiller No. 529
Col. Polanco
Apartado Postal 105-05
11560 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 724-7900
Télécopieur : 724-7982

Centre d'affaires canadien
Centro Canadiense de Negocios
Av. Ejército Nacional No. 926
Col. Polanco
11540 México, D.F.
Mexique
Téléphone : 580-1176
Télécopieur : 580-4494